



Cynégétique

La réforme de la chasse entre

“ **Adoptée cet été et en application depuis la rentrée, la réforme de la chasse propose l'abaissement du coût du permis national de 400 à 200 euros. Un nouveau prix qui s'accompagne d'une refonte des moyens financiers attribués aux fédérations et d'une évolution de leurs missions. Fortement axée sur la préservation des milieux et des espèces, la réforme prévoit également la mise en place d'une écocontribution.** ”

L'ouverture générale de la chasse a sonné le 8 septembre dernier. Ce sont près de 139 000 chasseurs en Auvergne-Rhône-Alpes, 12 500 en Saône-et-Loire et 7 800 dans le Jura, qui reprennent en ce début de saison, leur pratique annuelle. Avec un changement majeur cette année : l'entrée en application des dispositions de la réforme de la chasse, entérinée par la loi du 24 juillet 2019. Dans un communiqué daté du 20 août, la fédération départementale des chasseurs (FDC) de la Loire affichait déjà sa plus grande satisfaction, qualifiant cette réforme de « gagnante pour la chasse et la biodiversité ». Parmi les évolutions, celle-ci prévoit notamment l'intégration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au sein d'un Office français de la biodiversité (OFB) ; une redistribution des flux financiers entre la fédération nationale et ses échelons régionaux et la mise en place d'une écocontribution, financée par les chasseurs et par l'État, pour des actions en faveur de la biodiversité. Elle acte également l'abaissement du prix de la validation nationale du permis de chasse à 200 euros, contre 400 euros jusqu'à présent, mesure la plus visible aujourd'hui pour les chasseurs.

Un rééquilibrage financier

« Cette réforme vise à rétablir une certaine équité. Pour chasser dans plusieurs départements, il fallait payer 400 euros, sachant qu'une grande partie du prix servait à financer les missions de l'ONCFS. Or, depuis une quinzaine d'années, la part des missions de l'ONCFS liées directement à la pratique de la chasse s'était réduite face à un nombre croissant d'autres actions portées par l'organisme. Pour autant, la contribution des chasseurs n'avait pas baissé », explique Marc Chautan, directeur de la fédération régionale de chasse (FRC) d'Auvergne-Rhône-Alpes.



La réforme de la chasse donne la possibilité, grâce au permis national, de chasser dans plusieurs départements.

Premier résultat : si l'effectif global des chasseurs poursuit son érosion de 1 à 2% par an, le nombre de chasseurs ayant pris une validation nationale a fortement augmenté avec la réforme. « Près de 48 % des chasseurs jurassiens ont pris une validation nationale », indique la FDC du Jura sur son site Internet. Ce taux atteint 56 % dans la Loire. Au final, avec un permis national moins cher mais un plus grand nombre de chasseurs qui y souscrivent, « l'enveloppe [financière] globale sera à l'équilibre », confirme Marc Chautan.

Les plans de chasse aux départements

Au niveau départemental, l'un des effets positifs de la réforme attendus par les fédérations est la possibilité donnée à plus de chasseurs d'aller chasser en dehors de leur département, puisqu'ils auront été plus nombreux à prendre le

permis national. Et donc une pratique plus étendue de la chasse, permettant d'attirer de nouveaux pratiquants. Autres changements pour les FDC : elles devront désormais assurer la gestion complète des plans de chasse, en lieu et place des directions départementales des territoires (DDT), et auront également la tutelle des associations communales de chasse agréées (ACCA). « Aujourd'hui, ces deux nouvelles missions ne sont pas financées et inquiètent les fédérations sur leur capacité à absorber la charge de travail supplémentaire. Cela étant, ces évolutions sont cohérentes, car ce sont bien les FDC qui préparaient déjà en amont les plans de chasse », commente le directeur de la FRC Aura. Au niveau régional, les fédérations se voient confier de nouvelles missions d'étude, adaptées aux différents territoires qui les composent. « L'ambition de la réforme est d'opérer un rééquilibrage financier

et de donner aux FRC plus de moyens pour l'acquisition de connaissances sur leurs territoires. » Prenons l'exemple de Vigifaune, qui est une application mobile qui permet à toute personne de recenser les animaux sauvages trouvés morts. Les futurs développements de ce service, portés par l'échelon régional de chasse, et financés dans le cadre de ses nouvelles missions, devraient permettre, notamment, de renseigner des observations sur les populations d'animaux vivants. « Une invitation adressée aux chasseurs à aller prospecter dans les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique [Znieff] », explique Marc Chautan. Le rôle et le périmètre des FRC restent cependant encore à éclaircir, puisque la loi est toute récente. La FNC doit réunir dans les prochains jours ses représentations territoriales pour en débattre.

Une écocontribution de 5 euros

Autre nouveauté de la réforme : le prélevement sur le prix du permis national d'une écocontribution de 5 euros par chasseur, auxquels l'État ajouterait 10 euros, pour des actions en faveur de la biodiversité. La redistribution serait réalisée en fonction d'un cahier de projet que chaque fédération devra présenter en début de saison. Ces dotations supplémentaires viendront renforcer les actions déjà entreprises dans les territoires et qui, bien souvent, le sont en partenariat avec le monde agricole (lire par ailleurs). En résumé, un permis moins cher, des moyens mieux répartis entre les échelons, des missions nouvelles et une orientation forte pour préserver les milieux et les espèces : la chasse s'adapte, elle aussi, aux réalités des territoires et aux nouvelles attentes de la société. ■

Sébastien Dupéray

GÉNÉRATION / Les jeunes chasseurs de Saône-et-Loire ont une association : l'ADJC 71. Relancée au printemps dernier par une nouvelle équipe, elle a déjà plein d'idées y compris pour des projets aux côtés des agriculteurs.

De jeunes chasseurs à l'affût d'idées nouvelles !

L'association départementale des jeunes chasseurs de Saône-et-Loire (ADJC 71) compte 23 adhérents âgés de moins de 35 ans. Créée en 2007, elle était en sommeil depuis dix ans lorsqu'un groupe de jeunes chasseurs a eu envie de refaire quelque chose. « En 2018, nous avons rencontré la fédération départementale des chasseurs qui nous a soutenus puis nous avons repris contact avec d'anciens membres de l'association. Ils nous ont transmis les statuts et nous avons organisé notre première assemblée générale extraordinaire en nommant un nouveau bureau », explique Étienne Thereau de Lugny-les-Charolles, président de l'ADJC 71 depuis le printemps dernier. Les membres de ce nouveau bureau sont âgés de 18 à 30 ans. Une jeunesse comme pour contrecarrer une population de chasseurs plutôt vieillissante. Sur les 12 500 chasseurs que compte la Saône-et-Loire seulement 2 000 auraient moins de 35 ans, révèle Étienne Thereau. Ce sont donc sur ces jeunes qu'il faut s'appuyer pour assurer la relève. Pour sa première année d'existence, l'ADJC 71 entend « se développer au maximum en se faisant connaître ; en faisant adhérer des jeunes puis en orga-



À gauche, Étienne Thereau, le président de l'association départementale des jeunes chasseurs de Saône-et-Loire (ADJC 71) accompagné d'une partie des membres du bureau.

nisant un premier conseil d'administration », détaille le président.

Des modes de chasse à découvrir

Le prix de l'adhésion est de 20 € par an. Une somme modique contre laquelle le jeune adhérent se voit proposer une invitation dans une autre chasse du département. « En Saône-et-Loire, tout le monde chasse le sanglier, mais il existe d'autres

modes de chasse qu'il faut découvrir comme l'affût, la chasse à l'arc, le gibier d'eau, le petit gibier, la chasse à courre... », argumentent les jeunes de l'ADJC 71. Les membres du bureau ont eux-mêmes des pratiques de chasse diversifiées (chiens courants, déterrage, petits gibiers...) et pour eux, cette découverte mutuelle est importante. L'association donne droit à d'autres avantages comme l'accès à des croquettes pour chiens à prix avantageux

ou encore des munitions et équipements à prix réduits... Pour ce faire, l'ADJC 71 se fait aider par des partenaires généreux : fournisseurs, enseignants, association nationale des jeunes et nouveaux chasseurs... L'adhésion permet également des réductions sur des entrées à des Salons de chasse. L'ADJC 71 est présente sur diverses manifestations de chasse du département et prendra part à l'opération « Saône-et-Loire propre » le premier dimanche de mars où les jeunes se mobiliseront pour l'entretien des cours d'eau et autres milieux humides.

Des jeunes femmes aussi !

« Notre but, c'est de défendre la ruralité. Faire la promotion de tous les modes de chasse ; être ensemble ; montrer que nous faisons des choses bien et faire voir que nous partageons une certaine éthique », argumente Étienne Thereau. Car l'attitude des jeunes gens qui composent le bureau de l'ADJC 71 n'a pas grand-chose à voir avec l'image que les mauvaises langues aiment véhiculer sur la chasse. Sympathiques, chaleureux, ouverts aux autres, ces jeunes chasseurs avec la tête bien les épaules donnent un autre visage au monde de la chasse. Pour preuve, deux jeunes femmes siègent au bureau,

ce qui illustre une féminisation de cette activité autrefois très masculine. Et les deux intéressées ne sont pas là pour les armes à feu. Au contraire, toutes deux confient être guidées par leur passion pour les chiens et l'une d'entre elle pratique le tir à l'arc.

Faire des choses avec les agriculteurs...

Volontaires et motivés, les jeunes de l'ADJC 71 sont prêts à accomplir les missions que lui confiera la fédération départementale des chasseurs. Deux projets seraient notamment liés au monde agricole dont la régulation des corvidés. Un rapprochement avec Jeunes agriculteurs (JA) n'est pas exclu. Pour Étienne Thereau, « il faut réussir à s'entendre et à faire des choses ensemble le plus tôt possible ». Le jeune président estime « qu'il ne faut pas attendre les dégâts, mais instaurer en amont une entente entre les piliers de la biodiversité que sont les agriculteurs, les chasseurs, les forestiers, etc... Si les agriculteurs ont des idées d'actions à mener avec nous, nous sommes ouverts », lance avec enthousiasme Étienne Thereau. ■

Marc Labille